



# Échos de L'AFPAD

Association des Familles de Personnes Assassinées ou Disparues  
Murdered or Missing Persons' Families' Association

Juin 2005

Volume 2 • Numéro 3

SOMMAIRE	Page
Mot du président .....	1
Nouvelles de l'exécutif .....	1
Bilan des activités .....	3
Personnes disparues .....	4
Choix de vie .....	4
Témoignages .....	6
Matière à réflexion .....	9

## MOT DU PRÉSIDENT

L'AFPAD grandit jour après jour et des familles se greffent à notre association de façon constante. Plus de 140 familles, ce qui représente un millier de personnes touchées par un assassinat ou une disparition font partie de l'AFPAD. Dans l'ouest de l'île de Montréal, la communauté anglophone travaille ardemment à démarrer une antenne spécifiquement pour leurs besoins. Bref, nous progressons bien.

Dans les semaines qui viennent, le conseil d'administration poursuivra son travail afin de doter l'association d'outils efficaces de communication entre les membres. Le site Internet sera au centre de notre stratégie car il peut rejoindre toutes les familles peu importe où elles se trouvent au Québec et exige moins de travail de la part de nos bénévoles que les moyens traditionnels. Les forums de discussion seront bientôt en fonction sur le site. Ainsi que vous soyez des grands-parents, des frères ou des sœurs de victimes ou des cousins ou cousines et même des amis, vous pourrez échanger entre vous ou partager vos témoignages avec les autres membres.

Parallèlement à ce travail, nos actions politiques et notre réflexion sur les types de services que nous offrirons aux membres se poursuivent. Nous utilisons toutes les tribunes auxquelles nous sommes invités. Nous savons que les deux niveaux de gouvernement ont l'intention de tenir des consultations publiques à l'automne sur la gestion des systèmes carcéraux et des libérations conditionnelles. Nous serons actifs lors de ces débats publics avec des propositions fermes qui auront fait l'objet d'une consultation auprès des familles au préalable.

Notre priorité pour 2005 se situe toujours au niveau de l'élargissement de notre membership. Pour ce faire, nous avons plusieurs partenaires oeuvrant auprès des victimes (policiers, CAVACS, etc.), afin de nous assurer de leur collaboration pour faciliter nos communications avec les familles de personnes assassinées ou disparues.

Enfin, la rencontre des familles à Montréal du 29 mai 2005 sera la dernière sans doute avant notre assemblée générale prévue pour la fin de septembre ou le début d'octobre 2005.

*Pierre-Hugues Boisvenu  
Père de Julie assassinée en 2002*

## NOUVELLES DE L'EXÉCUTIF

### 1) Nouveaux membres au CA

Lors de la réunion du conseil d'administration de l'AFPAD tenue le 16 mai à Montréal. Nous avons accueilli quatre nouveaux membres. Une nouvelle secrétaire, Mme Julie Lafrance, une nouvelle directrice, Mme Doreen Drummond et deux nouveaux directeurs, Messieurs John Roumeliotis et Fernand Bélisle.

Un gros merci à ces membres de s'impliquer activement dans notre organisation et sur le Conseil d'administration.

## 2) Assemblée générale

Le CA a pris la décision que l'Assemblée générale annuelle aura lieu en octobre ou novembre 2005 et que le colloque est repoussé au mois de mars ou d'avril 2006. La décision de reporter les deux événements a été prise afin de s'assurer que notre mission soit très bien définie par les familles que nous représentons.

## 3) Secrétariat permanent

L'AFPAD a entrepris des démarches afin d'ouvrir un bureau (secrétariat permanent) dans la région du grand Montréal. Des contacts ont été faits avec les dirigeants des villes de Laval, Longueuil et Montréal afin de connaître leur ouverture à nous fournir un local sans frais. Cependant, le siège social demeurera à Sherbrooke.

L'association embauchera un(e) secrétaire général (e) permanent (e). Cette personne aura comme principales fonctions le suivi auprès des familles membres, le secrétariat et le financement.

## 4) Antenne anglophone

### *Who helps the survivors?*

KAREN SEIDMAN

The Gazette

March 10, 2005



CREDIT: JOHN MAHONEY, THE GAZETTE

*Ann Davidson, co-ordinator of West Island Community Resource Centre (right) and Doreen Drummond (left) are working to set up a West Island chapter of Murdered or Missing Persons' Families Association. They were meeting Tuesday with Carol Jonas (second from left), children's program co-ordinator with the Victorian Order of Nurses, and Corrie Sirota-Frankel, a grief counsellor with Jewish Family Services.*

It seemed at first that there would be no end to the pain and chaos that ensued after Doreen Drummond's daughter, Kelly-Anne, was killed last fall. But when Drummond saw a TV report on a

fledgling group called the Murdered or Missing Persons' Families' Association, she knew this might be the group that could help her through the turmoil. Now, a few short months later, Drummond is about to launch a West Island chapter of the association so she can help others. "I'm just trying to bring the same comfort that I had to others," Drummond said. "Everyone needs support in a situation like that."

Drummond is working with Ann Davidson, co-ordinator of the West Island Community Resource Centre, to get the West Island chapter running.

"Doreen certainly knows the emotional chaos, but she's a lay person who needs training," Davidson said. "I'm helping them get organized."

Kelly-Anne was an elite athlete and competitive lifeguard who was attacked last October at the apartment she shared with her boyfriend. She had been living with him for a little more than two months. Ambulance technicians called to their apartment on Pierrefonds Blvd. found her in cardiac arrest after having been stabbed in the back. She died two days later. Her boyfriend, Martin Morin-Cousineau, 30, has been charged with second-degree murder.

Davidson had heard about the new support group about the same time as Drummond, and contacted them. She discovered that they were anxious for more anglophone representation and enlisted her help.

Davidson began investigating whether there was a need for such a service in the West Island and found there was. The idea has been supported by her board and the new chapter is just about to be launched. "A lot of these people (families of crime victims) have felt there wasn't enough psychological support for them," Davidson explained. "The depth of their grief is so immense."

Many of the people who had lost a loved one through murder also found they weren't equipped to deal with news media and didn't understand the judicial procedures involved. "What we found is that specialists weren't equipped to deal with the immensity of the trauma," Davidson said. "Families who have gone through it might have approaches that might help other people."

For her part, Drummond is anxious to get the support group going. "We want to be a resource for these families," she said. "I got involved and I found it so helpful. There's a support group and people guide you through the process." The group also works to promote the prevention of violence and criminal acts.

Drummond says she believes everyone who is surviving a violent crime needs support, even if it takes them a while to recognize it. And, unfortunately, Davidson said, these kinds of situations always arise. "Violence isn't going to end today, tomorrow or ever," she said. For more information on the Murdered or Missing Persons' Families Association, go to [www.afpad.ca](http://www.afpad.ca)

## 5) Commissions parlementaires

Dans les prochains mois, nous continuons nos rencontres afin de faire bouger les choses. N'hésitez jamais à nous contacter pour toute information. Nous sommes à votre service. Notre association est de plus en plus écoutée et le sort des familles de plus en plus sensibles aux politiciens. Deux commissions parlementaires importantes s'en viennent à l'automne. L'une au provincial sur la **révision de la loi de l'IVAC** où nous entendons intervenir énergiquement en déposant un projet de charte des droits des victimes que vous allez bientôt pouvoir consulter sur notre site. Au fédéral, cette commission devrait entendre le public sur la **révision du système carcéral et celui des libérations conditionnelles**.

---

## BILAN DES ACTIVITÉS

### 1- Les familles

Nous sommes rendus à 143 familles membres. Nous nous approchons de notre objectif 2006...qui est de 250 familles.

L'amélioration de nos droits et des services aux familles de personnes assassinées ou disparues dépend de nous. Nous écrivons une page d'histoire au Québec et au Canada. Pour la première fois, des familles de victimes parlent, haussent le ton et font équilibre aux défenseurs de droits des criminels. Voilà le mandat que vous nous avez donné et nous faisons tous les efforts pour le remplir bénévolement et avec cœur. Notre paie...c'est votre présence en grand nombre le 29 mai 2005 à l'école L'ATELIER à Montréal.

### 2- Les médias

Depuis le dernier bulletin, les membres du CA et de l'AFPAD ont fait près de nombreuses d'interventions dans les médias francophones et anglophones.

Le 12 avril, M. Marcel Bolduc à Deux filles le matin sur le réseau TVA abordait un sujet qu'il connaît bien : les libérations conditionnelles.

The Chronicle, journal anglophone du West Island de Montréal, soulevait la question des droits des victimes en première page et Mme Doreen Haddad Drummond y dénonçait l'iniquité entre le traitement des criminels et celui des victimes.

Le 2 mai, un article dans Le Journal de Montréal a déclenché le débat entourant le projet pilote de 700 000\$ pour l'implantation de salon de tatouage dans 6 prisons canadiennes. L'intervention de M. P-H Boivenu a permis de dénoncer, une fois de plus, l'injustice flagrante du traitement fait aux familles des victimes d'homicide. En effet, au cours des 15 dernières années les familles des 1 000 personnes assassinées ont reçu 600 000\$ de l'IVAC (600\$ par victime). Mme Drummond est également intervenue à ce sujet dans The Gazette et à Global TV.

Enfin, le sujet des personnes disparues a été à l'honneur avec la reprise des recherches du corps de la petite Jolène Riendeau dans le Canal Lachine le 5 mai et lors de la Journée des personnes disparues, mercredi le 25 mai dernier. Les interventions de M. Michel Surprenant qui pilote le dossier des personnes disparues à l'AFPAD nous ont permis d'accueillir une dizaine de nouveaux membres.

### 3- Les partenaires



*Rencontre entre M. Tony Cannavino président de l'Association canadienne des policiers professionnels et M. Pierre-Hugues Boisvenu, président de l'AFPAD.*

L'AFPAD poursuit ses démarches de rencontres avec des partenaires politiques et du monde associatif. Ces rencontres ont toujours pour but de présenter la mission notre organisation et exposer nos revendications sur les systèmes de justice québécois et canadien.

Ainsi, le Parti Québécois et l'Action Démocratique ont été rencontré afin d'influencer leur programme politique envers les familles de victimes. Nous participons à la réflexion que mène notamment

l'ADQ qui veut de donner une stratégie en matière de criminalité et surtout qui veut inclure dans son programme une Charte des droits des victimes. Nous espérons faire le même travail avec les deux autres partis politiques.

Aussi, nous avons rencontré l'association canadienne des policiers professionnels à leur dernier congrès qui a eu lieu à Ottawa le 4 avril 2005. Nous comptons rencontrer les associations québécoises des policiers afin de s'assurer de leur collaboration pour pouvoir entrer plus rapidement en contact avec les familles suite à un assassinat ou un disparition.

Dans les semaines qui viennent nous assisterons au congrès du Barreau du Québec le 4 juin. Des rencontres sont prévues avec M. Jacques P. Dupuis, ministre de la Sécurité publique du Québec et M. Irwin Cotler, ministre de la Justice et procureur général du Canada

#### **4- [www.afpad.ca](http://www.afpad.ca)**

##### **Une page dédiée aux victimes**

C'est bien plus qu'une simple page! Il s'agit d'une section réservée aux membres qui sera dédiée aux victimes recensées. La section sera listée au menu déroulant comme toutes les autres pages. Une fois le menu cliqué, on arrive sur une page sur laquelle un long bandeau horizontal (largeur du site) composé de photos qui se touchent, défile de gauche à droite de l'écran. Ce bandeau sera fin (petite hauteur), chaque petite photo sera nommée (prénom de la personne) et cliquable. Sous ce bandeau apparaîtront tous les noms de toutes les victimes (longue liste), également cliquables. Ces noms seront des liens pour accéder à la page privée de chacune des victimes.

Dans la page des victimes seront rassemblées les informations relatives à la personne : Nom, prénom, date et lieu de naissance etc. Plus bas, dans le reste de la page on pourra retrouver les photos de famille, témoignages, et autre contenu. Chaque famille est libre d'exprimer ses sentiments dans cet espace privé réservé.

##### **Le forum de l'AFPAD**

Un forum est un site Internet d'échange de messages (groupe de discussions) et d'information en ligne. L'AFPAD aura bientôt son propre forum intégré au site.

La communication n'est pas directe comme c'est le cas avec le "chat" de MSN. De plus, les messages sont conservés sur le forum et en tout temps consultables. Il vous est possible de poser des questions, de lire les questions et réponses d'autres membres du

forum, et ainsi de suite...

Les discussions seront classées en fonction des grands sujets qui préoccupent l'AFPAD. Les membres pourront ainsi s'exprimer, aider, recevoir les conseils et l'appui des autres...

**Lors de la rencontre des familles le 29 mai à l'École L'ATELIER à Montréal nous lancerons le module FORUM de notre site Internet.** Ce sera un outil de communication qui fera en sorte que toutes les familles ayant accès à Internet seront désormais reliées entre elles à travers tout le Québec.

#### **6) Matériel corporatif**

Tout notre matériel corporatif (dépliant, pochette, papeterie, autocollant, affiche, etc.) est maintenant disponible. Il sera présenté aux membres présents le 29 mai à la réunion des familles. Nous sommes très fiers de celui-ci qui affiche une grande qualité de production et un professionnalisme tout québécois. Merci à nos partenaires pour leur générosité.

---

## **PERSONNES DISPARUES**

### **Consultations publiques sur le Fichier de données génétiques des personnes disparues**

Le gouvernement consulte les Canadiens sur cette question. Faisons-leur part de notre opinion! Veuillez répondre en demandant expressément que le fichier de données génétiques sur les personnes disparues soit comparé au fichier de criminalistique, afin d'identifier les victimes et les criminels en série.

Les parents des personnes disparues ont le droit de savoir si des restes humains appartenant à leur proche ont été retrouvés, et ils ont aussi le droit de savoir si son ADN demeure non identifié dans le fichier de criminalistique.

Le questionnaire de la consultation comporte 15 questions. Vous trouverez ci-joint le document contenant les réponses de Judy Peterson qui mène un important combat pour retrouver sa fille Lindsey disparue depuis 1993 à l'âge de 14 ans. Vous pouvez copier ses réponses, les modifier ou inscrire les vôtres, mais s'il vous plaît, répondez!

#### **Par la poste :**

Vous devez envoyer un exemplaire de la lettre-réponse signée à l'adresse suivante :

*Consultations publiques sur le FDGPD  
Secteur de la police, de l'application de la loi*

*et de l'interopérabilité*  
*Sécurité publique et Protection civile Canada*  
*340, avenue Laurier Ouest*  
*Ottawa K1A 0P8*

**Par courriel :**

Vous trouverez un exemplaire de la lettre à l'adresse Internet suivante :

<http://www.lindseyslaw.com/latestnews.htm>

Judy et les familles de personnes disparues vous remercient pour votre appui.

---

**CHOIX DE VIE**

**Belle leçon de vie!**

*À un dîner bénéfice, le père d'un enfant handicapé a prononcé un discours inoubliable. Le voici :*

« On dit que Dieu fait tout avec perfection... Mais où est la perfection en Ti Pou, mon fils ? Mon fils Ti Pou ne peut pas comprendre les choses comme le peuvent les autres enfants. Mon fils ne peut pas se souvenir des faits ni des chiffres comme le peuvent les autres enfants.

Où est donc la perfection de Dieu ? Je crois, a-t-il poursuivi, qu'en créant un enfant handicapé comme mon fils, la perfection que cherche Dieu est dans comment nous réagissons à cet enfant...

Voici une petite anecdote pour vous illustrer mes propos. Un après-midi, Ti Pou et moi nous promenions près d'un parc où des garçons que Ti Pou connaissait jouaient au base-ball. Ti Pou me dit : Penses-tu qu'ils me laisseront jouer ?

Je savais que Ti Pou n'est pas du tout le genre de coéquipier que les garçons recherchent d'habitude, mais j'espérais que l'on permette à Ti Pou de jouer. Je demande donc à un des joueurs de champ si Ti Pou peut participer. Le garçon y pense pendant quelques instants et dit : Nous perdons par six points et nous sommes à la huitième manche. Je suppose qu'il peut faire partie de notre équipe et avoir l'occasion de frapper au neuvième tour.

Ti Pou y poussa un sourire énorme. On dit à Ti Pou de mettre le gant et de prendre sa position. À la fin de la huitième manche, l'équipe de Ti Pou marque quelques points mais traîne toujours par trois points.

Au bout du neuvième tour, l'équipe de Ti Pou gagne encore un point! L'équipe a maintenant deux retraits, les buts remplis et une chance de gagner le

jeu. C'est au tour de Ti Pou à frapper, risquant ainsi de perdre la partie !

Chose étonnante, on lui donne le bâton. On sait sans doute que c'est presque impossible de gagner, car Ti Pou ne sait ni comment tenir le bâton comme il le faut, ni comment frapper la balle. Cependant, quand Ti Pou s'approche du marbre, le lanceur avance quelques pas pour loper la balle assez doucement pour que Ti Pou puisse au moins toucher la balle avec le bâton. Ti Pou frappe lourdement au premier lancer, sans succès. Un de ses équipiers vient à son aide et les deux prennent le bâton en attendant le prochain lancer. Le lanceur avance davantage et jette légèrement la balle à Ti Pou. Avec son équipier, Ti Pou frappe un roulant vers le lanceur, qui le ramasse. Il aurait pu facilement le lancer au premier but, éliminer facilement Ti Pou et le jeu se terminerait. Mais voilà, le lanceur jette la balle très haute, dans le champ droit, loin au-delà du premier but. Tous se mettent à crier : Cours au premier, Ti Pou! Cours au premier!"

Jamais il n'avait eu l'occasion de courir au premier but. Il galope le long de la ligne de fond, tout étonné. Quand il atteint le premier but, le voltigeur de droite a la balle en main; il peut facilement la rendre au but, ce qui va retirer Ti Pou qui court toujours. Mais il lance la balle par-dessus le troisième but et tous crient : Cours au deuxième! Cours au deuxième!" Les coureurs devant Ti Pou, transportés de joie, encerclent les buts en route au marbre. Lorsque Ti Pou s'approche du deuxième but, l'adversaire le dirige vers le troisième et s'exclame : Cours au troisième!" Quand Ti Pou passe par le troisième, les joueurs des deux équipes le suivent en s'écriant : Fais un circuit Ti Pou!"

Ti Pou complète le circuit, prend pied sur le marbre et tous les joueurs le soulèvent sur leurs épaules. Ti Pou est le héros! Il vient de faire le grand chelem et de gagner le match pour l'équipe! Ce jour-là, continue son père, les larmes aux yeux, ces 18 garçons ont atteint leur propre niveau de la perfection de Dieu.

Quelle belle histoire, dites-vous? Devrais-je la faire suivre?

Bizarre qu'on transmette des milliers de blagues par courrier et qu'elles se propagent, mais lorsqu'on envoie des messages au sujet des choix de vie, on n'a pas si hâte à les faire suivre...

Bizarre que l'on puisse facilement accéder aux sites obscènes et vulgaires du cyberspace, mais quand il est question de moralité, cela ne nous semble pas vraiment approprié.

Bizarre que lorsque vous faites suivre ce message (si vous décidez de le faire), vous n'allez probablement pas l'envoyer à un grand nombre de vos

connaissances puisque vous n'êtes pas certain en quoi elles croient, ni de leur perception de vous pour le leur avoir envoyé.

Bizarre que l'on soit plus préoccupé de ce que les autres pensent, mais non pas de sa perception de soi-même.

Le paradoxe d'aujourd'hui est que " On a la patience de construire de grands édifices mais pas de patience suffisante pour contrôler sa colère; on a de larges routes, mais des points de vue étroits... On dépense plus, mais possède moins. On achète plus de produits, mais on les apprécie moins. On habite les maisons plus grandes, mais les familles sont plus petites, et on n'y accorde moins de temps. On jouit de plus de commodités, mais on a moins de temps disponible. On accumule plus de diplômes, mais on fait preuve de moins de logique, moins de discernement. On a multiplié ses avoirs, mais diminué ses valeurs. La science permet de vivre plus longtemps, mais on a priorisé la quantité sur la qualité, car pour plusieurs, en bout de ligne, la vie est triste et monotone. On a fait le voyage aller-retour à la lune, mais on a de la difficulté à traverser la rue pour se présenter à son voisin.

La technologie peut vous permettre d'expédier cette lettre à tous ceux que vous connaissez avec une simplicité étonnante, mais c'est à vous de décider si vous voulez partager ce beau texte et la moralité qu'il véhicule...

Source inconnue

### **Pour une battante**

Voici la prière récitée lors du service religieux de Josée-Anne Desrochers, décédée pendant le 29 mars dernier. Elle était la mère de Daniel Desrochers, cet enfant de 11 ans décédé en 1995, victime innocente de la guerre des motards.

Âgée de seulement 40 ans, Josée-Anne Desrochers a consacré les 10 dernières années de sa vie à combattre les Hells Angels. Elle mena une campagne très active contre les groupes de motards criminalisés, responsables de la mort de son enfant. En un an et demi, elle a recueilli près de deux millions de signatures réclamant l'adoption d'une loi antigang.

Elle a également créé la fondation Daniel-Desrochers, destinée à dénoncer la violence sous toutes ses formes et à sensibiliser la population à l'urgence d'agir, les interventions de ses dirigeants s'avérant insuffisantes.

Enfin, Josée-Anne était la co-fondatrice du groupe RIVCO qui revendique depuis des années un meilleur traitement pour les victimes du crime organisé.



Page couverture de son livre paru chez Trait d'union en 2002

### **Josée-Anne**

*Je me rappelle, il y a dix ans*

*La vie de plusieurs d'entre nous,*

*A changée à jamais.*

*La peine était immense, on aurait dit que jamais nous*

*Aurions réussi à surmonter une telle épreuve.*

*Nous avons tous tellement pleuré et tellement souffert.*

*Mais toi,*

*Tu as canalisé toute cette peine et cette rage,*

*En une telle énergie.*

*Tu t'es battue, dix longues années,*

*Contre des monstres,*

*Sans avoir vu le bout de leur nez.*

*Tu as crié, haut et fort, ce que d'autres*

*N'auraient jamais osé.*

*Aujourd'hui,*

*Tu nous as quitté,*

*Tu es partie rejoindre celui qu'il y a dix ans*

*Nous a été enlevé.*

*Tu vas nous manquer, car à travers ta voix de battante,*

*Se cachait un petit Daniel, plein de vie.*

*Du haut de ton ciel,*

*Fais en sorte que ton rôle de mère continue,*

*Autant la mère battante, que la mère aimante.*

*D'Annick et toute la famille.*

L'AFPAD offre encore une fois à la famille de Josée-Anne et au groupe RIVCO ses plus sincères sympathies.

## Motion présentée à l'assemblée nationale par madame Sylvie Roy, députée de Lotbinière, concernant la mort de madame José-Anne Desrochers, le 6 avril 2005.

Il me fait plaisir de prendre la parole au nom de l'Action démocratique, en cette enceinte.

Le début du combat de Mme Desrochers est un geste gratuit, incompréhensible, odieux. Il n'y a pas besoin de faire un grand effort d'imagination pour se rendre compte qu'un événement comme ça dans la vie d'une mère, ça ravage tout. Autant pour une mère que pour une soeur, que pour un frère, que pour un père, lorsqu'un événement comme ça arrive dans une vie, perdre un enfant, ne serait-ce que par maladie ou par accident, c'est déjà intolérable, mais, quand notre enfant est victime d'un groupe de criminels organisés, qu'il était au mauvais endroit au mauvais moment, c'est encore, il me semble, encore plus intolérable.

Ces personnes-là qui subissent ces graves chocs traumatiques sont souvent dans des états extrêmement difficiles par la suite. Ils ont de la difficulté à entreprendre les procédures pour se faire reconnaître leurs droits. Leur état les incapacités souvent à faire les démarches nécessaires à l'IVAC, à la CAVAC ou envers les autres organismes pour continuer. Ils ont besoin d'un support spécifique, rapide. Et, moi, je pense qu'on devrait concevoir ce support-là en termes de droits des victimes et non de services. Je pense qu'il faut aller un peu plus loin. Notre société, on est rendus là. Et il faudrait certainement, M. le Président, se pencher là-dessus rapidement dans le cadre d'une révision de la loi sur la CAVAC, l'indemnisation des victimes d'actes criminels.

Deuxièmement, je pense que la réforme des tribunaux administratifs est très pressante. J'entendais dire des personnes qui sont victimes d'actes criminels, qui ont un choc traumatique, subir un deuxième choc post-traumatique quand elles entrent dans le dédale de toutes ces tracasseries administratives. Premièrement, ils se rendent compte qu'ils ont diminué dans leur capacité à résister au stress, puis, deuxièmement, ils ont vraiment l'impression — et je vais vous traduire ce que j'entends depuis 15 ans de pratique de droit — ils ont vraiment toujours l'impression de se battre contre la machine. Je pense qu'il est temps ici de prendre soin de nos victimes, de s'en occuper, de les accompagner et de ne pas leur imposer un combat supplémentaire, un combat contre l'État, un combat contre nous qui représentons l'État.

Des personnes comme Mme Desrochers, M. le Président, il faut lever notre chapeau. Elle a subi la

mort de son fils. Elle a combattu pendant 10 ans sans relâche. Elle a combattu pour son enfant, mais elle a combattu sa propre peur. L'intimidation, présente ou potentielle... ou, même si l'intimidation n'est pas là, la peur tenaille toutes ces personnes-là, M. le Président. Il faut absolument se lever, aujourd'hui, féliciter ce combat, et, en souvenir de ce combat, le continuer par nous, en faisant ici, M. le Président, des gestes concrets, dont ceux que je vous ai nommés.

J'invite donc M. le ministre de la Sécurité publique à donner suite à mes demandes.

### Le sens de la mort des femmes

Je constate qu'on discourt énormément autour de la mort du pape : premières pages dans les journaux, lignes ouvertes, temps d'antenne, débats, spéciaux télévisés, reportages en direct...

Presque au même moment des femmes sont mortes après des revendications, des combats, sans qu'aucune première page ne leur soit consacrée.

Marie-Josée Lemieux, mère mono-parentale, syndicaliste contre un géant américain du commerce, est morte à 40 ans d'une crise cardiaque. On dirait qu'elle se battait tel David contre Goliath sauf que David a gagné sur tout la ligne et a vécu longtemps.

Quelques jours plus tard, meurt à 40 ans, José-Anne Desrochers d'une infection pulmonaire. Elle était la mère de Daniel, 11 ans, mort dans l'explosion d'une bombe des Hells Angels. Depuis dix ans, elle se démenait et avait fondé le RIVCO, regroupement des innocentes victimes du crime organisé. Lors de la conférence de presse du regroupement, aucun média ne s'était présenté.

Une victime, ce n'est pas glamour? Ça pue? Ça ne donne pas des sensations fortes? Ça fait *looser*?

Un ermite en mal d'attention qui se déclare l'ange gardien de Mario Bastien (un autre tueur d'enfant) a obtenu que l'équipe d'Enjeux se déplace et fasse un reportage sur elle et son Mario consacrant leur commun vedettariat. Pour ça, les Radio-Canadiens étaient présents, pas pour le RIVCO.

La vie fait vivre certes et si la mort faisait réfléchir? Et si la réflexion faisait agir? Alors la mort nous amènerait-elle à évaluer la vie, les vivants, les vivantes, les priorités, les célébrités, autrement?

*Lucie Poirier*

*Texte publié dans le journal Métro, vol. 5, no 26, p.10, mercredi 6 avril 2005.*

---

## TÉMOIGNAGES

### Étranges rencontres

J'ai le goût de faire partager à vos lecteurs l'expérience que j'ai vécue. J'ai été victime secondaire du meurtre de ma jeune sœur Christine, assassinée à coups de couteau en 1997. Inutile de dire que j'ai été particulièrement affectée d'autant que la police rapportait que l'agresseur avait dit qu'il voulait alors « se venger de moi sur ma petite sœur ». Or il n'y avait aucune mesure entre l'horreur de cet acte, et la confrontation que j'avais fait à ce fameux Léon qui avait volé précédemment, et à qui j'avais dit que je ne voulais plus avoir recours à ses services tant qu'il n'aurait pas rendu un peu l'argent qu'il devait. Je ne saurai jamais qui a été vraiment le dernier responsable de ce crime prémédité. Il y a certainement d'autres raisons à ce drame car si je connaissais les antécédents de Léon et ses difficultés économiques de survie, je ne savais pas alors qu'il était tueur à gage et qu'il avait été probablement engagé pour ce sale boulot. Ce crime m'a contrainte à quitter le pays où a eu lieu l'événement car on me disait menacée par les complices, ce qui signifiait abandonner brutalement toutes mes responsabilités d'alors.

C'est alors qu'arrivant au Québec peu de temps avant la Semaine nationale de la justice réparatrice, j'ai été amenée à découvrir ce concept dont j'ignorais même le mot. J'ai repris des études en criminologie : ce qui m'a permis de nommer ce qui m'arrivait et de le mettre en contexte. C'est ainsi que j'ai été amenée à participer à une session de rencontres organisées par le Centre de services de justice réparatrice, entre un petit groupe de détenus, responsables d'actes criminels graves, et un groupe de victimes traumatisées par des crimes aussi graves. Il s'agissait de reconnaître les blessures et les conséquences du crime sur soi-même et sur notre entourage et de les partager au groupe. Les uns par les autres dans un dialogue de confiance, nous nous sentions peu à peu reprendre notre vie en mains et nous libérer de toutes ces émotions négatives qui nous rongent créant en nous malaise et souffrance. Nos interminables questions sur le pourquoi et le comment des événements trouvaient quelques réponses ou s'estompaient. Peu à peu s'est arrêtée la cassette intérieure des circonstances de l'assassinat qui se remettait à tourner à chaque fois qu'une affaire semblable apparaissait à l'écran ; l'image de monstres que je me faisais des agresseurs disparaissait dans l'écoute intense et le dialogue que nous avions d'une semaine à l'autre. Peu à peu je retrouvais ma paix

intérieure même si je ne pouvais oublier l'horreur des faits. C'était une rencontre de trois heures chaque mercredi soir, pendant cinq semaines. Elles se déroulaient dans un pénitencier. Nous étions cinq victimes et cinq détenus, animés par deux intervenants, en présence de deux personnes qui représentaient la communauté. Tous volontaires, nous avons signé une entente mutuelle de confidentialité sur tout ce qui se dirait ou se ferait dans nos rencontres. J'ai trouvé cela tellement fort et libérateur que je m'engage maintenant comme bénévole au Centre de services de justice réparatrice.

### Vous dites justice réparatrice ? Qu'est-ce que c'est en fait ?

C'est une forme de justice qui met la victime d'acte criminel au cœur de sa perspective. Sans perdre de vue la loi et la sécurité du public, elle s'intéresse avant tout aux personnes qui sont concernées par l'acte criminel et leur propose de faire un pas les unes vers les autres dans le but de sortir d'une situation problématique, souvent dramatique. On est loin d'un système judiciaire impersonnel qui trop souvent enferme dans le mutisme tous ceux affectés par le crime. Aussi étrange que cela puisse paraître, peu à peu, dans l'écoute et le dialogue, une communication devient possible. Quand un crime perturbe une famille, quand la peur de la récidive la paralyse et sème la terreur dans l'entourage, peut-on dire que « justice est faite » même si l'offenseur vient de prendre 25 ans d'emprisonnement ? Certes, en prison, le contrevenant est empêché d'agir. Mais les personnes blessées par le crime ont-elles retrouvé leur dignité ? Ont-elles retrouvé leur liberté personnelle et leur paix intérieure ? Elles sont peut-être en sécurité mais jusqu'à quand ? Les victimes sont-elles pour autant considérées et aidées ? Ces questions je me les pose à chaque fois que j'écoute des victimes me parler de leur traumatisme.

### Oser parler

Par contre lorsque je participe maintenant aux rencontres entre détenus et victimes du programme de justice réparatrice appelé RDV, je suis stupéfaite de la qualité des échanges et je me dis qu'une justice nouvelle est possible. La dignité de chacun(e) est retrouvée et les relations du groupe s'intensifient jusqu'à vivre parfois une réelle compréhension. Alors j'ai envie de dire: Si par malheur vous avez été victime comme moi d'acte criminel, ne dites pas: « ce n'est rien ». Osez reconnaître qu'un malaise s'installe en vous et empoisonne votre vie. Des questions ou



des images parfois terrifiantes hantent longtemps votre imaginaire. Et puis, votre agresseur n'est pas un monstre. Le savez-vous? C'est une personne. Reconnaître le mal subi, c'est s'ouvrir à la vérité et « la vérité vous rendra libre ». Qui a dit cela ? Comme me le disait une personne victime d'agression sexuelle : « en mettant ma colère dans une poubelle avec un couvercle par dessus, j'ai cru que je pourrais tourner la page. Mais en fait j'ai gelé mes émotions et je suis restée enfermée dans ma prison intérieure. Je ne peux plus continuer à me détruire. Il faut que j'en parle et que je leur dise (aux agresseurs) qu'ils ont détruit ma vie. »

Oui, cette justice s'intéresse aux conséquences d'un acte criminel, aux dommages et blessures de toutes sortes chez la victime et le contrevenant plus qu'à l'évaluation de l'infraction commise. Elle vise une certaine « réparation » des personnes blessées et des relations humaines : d'où son nom de réparatrice. Les victimes parlent plutôt de « libération » ou de « transformation » pour elles et pour les détenus. Elles peuvent parler jusqu'au bout de leur souffrance dans un groupe, mettre des mots sur les émotions éprouvées, être enfin écoutées sans que l'entourage discrètement se défile ou les rejette. C'était la frustration de Y. qui commençait son partage en disant : « Lorsque je raconte comment j'ai été agressée, violée, étouffée et volée chez moi, je vois les gens s'en aller les uns après les autres. Alors ma colère augmente. Aujourd'hui vous qui êtes là je vous supplie de m'écouter jusqu'au bout. » À la troisième rencontre elle dit au groupe : « c'est incroyable ! Jusqu'à maintenant dans chaque homme que je voyais ou croisais dans la rue, je croyais reconnaître mon agresseur et je rentrais rapidement chez moi, morte de peur. Maintenant je suis choquée par ce que vous avez fait, vous les détenus, mais je vois en vous des personnes qui ont une histoire. Et puis j'ai perdu la boule qui me remontait tout le temps à la gorge. C'est comme si un manteau lourd était tombé de mes épaules. J'ai repris goût à la vie et je me bats pour retrouver du travail, car j'étais devenue incapable. »

Par ailleurs pour le délinquant, rencontrer des victimes lui permet de toucher de plus en plus à la gravité de son acte car il ne s'agit plus seulement pour lui de payer sa dette à la société pour une infraction à la loi mais d'entendre la souffrance des personnes affectées par des crimes semblables aux actes dont il est responsable. Il voit en elles ses propres victimes. Il parle de ce qu'il a fait et c'est très exigeant pour lui car il le fait devant des inconnus, mais il se sent

écouté. Il peut raconter ce qui l'a conduit à ce drame. Il peut sortir d'une culpabilité morbide pour accéder au sens de sa responsabilité et exprimer son regret. Très souvent à la fin d'une session, il exprime son désir de rencontrer sa propre victime, mais il ne sait pas si celle-ci est en mesure de risquer cette aventure à cause de la souffrance qu'elle doit encore garder, dont il est encore plus conscient après avoir écouté les victimes du groupe et constaté les émotions.

Dans la démarche « Rencontres détenus victimes » on ne parle pas d'oublier les faits : ils sont là. Ils laissent des traces profondes et douloureuses. On ne parle même pas d'un pardon vite fait qui apparaîtrait peut-être aux proches d'une victime de meurtre comme une sorte d'infidélité à celle-ci ou comme une démission. Non, on vise une libération intérieure pour les uns et pour les autres qui permet de décider de ne plus se laisser dominer par le passé en en faisant le deuil.

La justice réparatrice prétend ouvrir une piste même si elle est encore peu connue. Elle peut aussi apporter une petite pierre à la paix sociale. C'est du moins l'espoir que me donne mon expérience en ce domaine.

*Thérèse de Villette.*

*Sœur de Christine assassinée en 1997*

---

## MATIÈRE À RÉFLEXION

### **La situation des proches des personnes assassinées ou disparues en droit aujourd'hui : quelques petites explications**

*Par Catherine Rossi, École de Criminologie, Université de Montréal,*

L'histoire de la place des proches des victimes dans les procédures juridiques remonte au temps où le Québec était encore français. Jusqu'à la moitié du XIX<sup>ème</sup> siècle, en effet, les proches avaient le droit d'intenter une action contre la personne responsable de la mort de la personne aimée. Par contre, pour le reste du Canada, le droit anglais de *Common Law* s'appliquait, et préconisait que toute possibilité d'action devant un tribunal s'éteignait avec la mort de la victime.

En 1847 fut promulgué l'Acte pour donner aux familles des personnes tuées par accident la faculté d'obtenir ce droit d'action à l'ensemble du Canada, mais sous des conditions très restreintes. La conséquence en fut néfaste au Québec, puisque la loi

en vigueur à l'époque, plutôt large, fut brusquement restreinte concernant les proches. Ceux-ci, autrefois non définis limitativement, ne pouvaient plus agir désormais, à moins d'être quelques personnes scrupuleusement choisies dans l'entourage de la victime. C'est dans ce contexte que le code civil du Québec fut créé, et que la l'action des proches des victimes d'homicide fut réduite en droit. C'est aussi dans ce contexte qu'au Canada l'histoire des droits des victimes s'est métamorphosée, puisque les victimes furent remplacées par la poursuite publique. Les victimes désormais sont « si bien représentés » en droit criminel que toute forme d'action personnelle a disparu, au profit de la poursuite publique\*, ne laissant au droit fédéral que le choix de réduire les droits des victimes, et aux provinces, au Québec en tout cas, des possibilités d'action réduites pour les proches des victimes. Ces maigres possibilités se résument aux droits d'« information », de « déclaration » au procès et aux libérations conditionnelles, et d'« indemnisation » selon certaines conditions, droits « respectés » de la manière que chaque famille connaît et a pu expérimenter.

Les proches des victimes d'homicide devraient pouvoir défendre leurs droits devant deux sortes de tribunaux : les tribunaux civils, pour demander au meurtrier ou à l'agresseur une compensation financière conséquente, et devant les tribunaux criminels pour s'assurer que justice soit rendue. Mais aujourd'hui, les proches des victimes font partie de ces personnes qui se sont fait exclure de toutes les possibilités d'action.

Au criminel tout d'abord, la situation est celle que nous connaissons : pas de place pour la victime si elle n'est pas témoin, sauf pour certaines formalités qui tiennent plus de la « tolérance » que du « droit », les rares droits des proches ne sont pas ce qu'ils devraient être, et surtout les possibilités de recours à un avocat sont pratiquement inexistantes pour la plupart des familles.

Quant au droit civil, il est presque impossible pour les proches de faire une action dans ce sens, pour des raisons innombrables : l'auteur du crime est introuvable, ou bien insolvable, les avocats sont chers, et ne veulent pas prendre le risque de perdre la cause...

Mais en dehors de ces problèmes concrets, d'autres méritent encore d'être soulevés :

Premièrement, le droit des proches au Canada constitue un véritable paradoxe :

- 1- Dans le procès pénal, la victime n'existe pour ainsi dire pas. On peut prouver la culpabilité de

l'agresseur, mais pas prendre en compte le préjudice des proches de la victime.

- 2- Dans le procès civil, on pourrait prendre en considération le préjudice des proches de la victime, mais comment prouver la responsabilité de l'auteur sans procès criminel? Et si on fait une action au civil après la preuve de la culpabilité du criminel, celui-ci sera arrêté et emprisonné, et dès lors insolvable.

Les proches des victimes se retrouvent donc dans un cercle vicieux sans fin, et dans l'impossibilité de faire quoi que ce soit.

Deuxièmement, les proches sont condamnés à ne jamais recevoir la moindre indemnisation financière qui soit assez large pour leur permettre de s'en sortir, ou de se battre en prenant un avocat ou poursuivre leur enquête personnelle. Jamais en effet n'a été reconnu, tant en droit civil qu'en droit criminel (à l'IVAC), ce qu'on appelle le *solatium doloris* en latin, c'est-à-dire la douleur ou le chagrin éprouvé par un proche consécutivement au décès d'un être cher. Jamais encore la souffrance vécue par les proches n'a été reconnue, tous les montants accordés au civil comme au pénal (et ils sont très faibles) ne considèrent que le « préjudice économique », c'est-à-dire les frais funéraires, les pensions alimentaires ou autres. Et la raison de tout cela semble être la peur de l'expérience américaine, la peur que les proches ne se lancent dans des demandes financières abusives.

C'est vraiment méconnaître la réalité des proches de victimes d'actes criminels. Il est grand temps que des recherches soient engagées sur la question, de manière à avorter définitivement cette crainte infondée dans les faits. Les décès ne sont pas fait courant en justice. Il est donc le moment de s'interroger sur le réel danger d'être confronté en pratique à des risques de demandes abusives dans un cas de décès. Il est temps également de s'interroger sur les véritables raisons des demandes des proches. La compensation pécuniaire demandée par les proches n'est jamais fondée sur le besoin de s'enrichir, mais sur la volonté de pouvoir agir et trouver la vérité, ou agir pour aider leurs familles à affronter un tel deuil. Il est indéniable qu'aucune somme ne puisse jamais compenser la mort de d'un être cher. Pourtant, comme le dit Deslauriers\*\* « il est important de hausser quelque peu les barèmes d'indemnisation, pour qu'on donne à la vie une valeur plus grande ».

\* Voir à ce propos Young, 2001, et les ouvrages de victimologues tels que Fattah, Elias, Errez, Gaudreault, Wemmers, Cavadino et Dignan...

\*\* Patrice Deslauriers est avocat à la Cour Suprême, professeur de droit et auteur de nombreux ouvrages de droit civil. Beaucoup des informations écrites dans ce texte proviennent de ses recherches.